N°14 : Mai 2011

VIVRE A MAINZAC

Sommaire de ce numéro

Page 1	*Le Mot du Maire*
Pages 2-6	*Comptes rendus du conseil Municipal (02/04/2010 - 11/06/2010 -24/09/2010 -19/11/2010)*
Pages 7-8	*Les Impôts*
Page 9	*Le mot du Mainzacois… GUEZ de Balzac*
Pages 10	*La Sécurité sociale*
Pages 11-12	*ADMR et Prestations de services*
Page 13	*Le mot du Mainzacois*
Pages 14-15	*Crédits d'impôts et Diagnostics*
Pages 16-17-18-19	*Le mot du Mainzacois… Noël – Les abeilles*
Pages 20-21	*Collecte des sacs jaunes*
Page 22	*Le mot du Mainzacois … Le bénévolat*
Pages 23-24	*Le Conseil Général*
Page 25	*L'assainissement*
Page 26	*Le courrier des lecteurs*
Page 27	*Etat civil 2010*
Pages 28-29	*Divers*
Page 30	*Recette*

PAGE 1 : Le Mot du Maire

Mes Chers amis,

Une nouvelle année depuis le dernier journal, Michèle Mercier nous a encore réalisé un formidable travail pour ce numéro, 32 pages complètes et des thèmes variés.

Merci à nouveau à elle…

Depuis le dernier journal, que s'est-il passé à Mainzac ?

- Au niveau de gros travaux d'investissements, le conseil municipal a mis l'accent depuis 3 ans sur les routes. Ainsi, entre 15 000 et 20 000€ sont destinées à la réfection des routes communales, chaque année.

Cette année, il est budgétisé de réaliser une autre tranche de la voie communale entre « La Chabrie » et « Faurias ». De plus, il est prévu de plus de réaliser le village de Faurias. Pour information complémentaire, nous réalisons ces travaux avec peu de subvention sinon le FDAC (environ 3000€ par le département) tous les 3ans. Ainsi, ces travaux, bien qu'utiles restent la première dépense de la commune.

- Un projet qui est en réflexion depuis plusieurs années consiste à revoir les deux carrefours de l'Eglise (celui devant le monument et celui avec la route de Ferdinas). Ce projet, en relation avec le Département puisque ce sont des routes Départementales a pris du retard. En effet, depuis plusieurs années, l'Etat nous assomme de mises aux normes, la dernière en date, c'est le PAVE **(P**lan de mise en **A**ccessibilité de la **V**oirie et des **E**spaces Publics). Ce plan est un document qui constitue un outil de programmation pour rendre accessibles la voirie et les espaces publics. Il précise les conditions et les délais de réalisation des équipements et des aménagements prévus. D'ici 2015, ce plan doit être réalisé par la commune. Il est bien sûr évident que celui-ci est parfaitement ridicule sur la commune, vue sa taille et sa situation mais cela va engendrer des frais d'études et de mise en œuvre grotesques. Malgré tout, nous sommes dans l'obligation de le faire et tous travaux financés sur les départementales seront assujettis à cette étude. Le syndicat de Pays Horte et Tardoire s'étant proposé de réaliser cette étude à l'échelle du Pays, la commune a répondu favorablement à cela.

- Idem pour le plan d'accessibilité des bâtiments de la commune, la rampe pour la salle des fêtes mais aussi certainement pour la mairie.

- Au niveau du logement communal, après une première tranche qui avait permis de réhabiliter complètement le rez-de-chaussée, nous avions décomposé le logement en deux, permettant dans un second temps de réaliser un petit studio à l'étage pour un autre locataire. Nous sommes donc en phase d'étude pour cette seconde réhabilitation, travaux prévues cette année où l'année prochaine, ce qui permettra d'avoir un petit studio à un coût très raisonnable.

- Il est budgétisé aussi cette année la mise en place d'un défibrillateur en libre accès. Celui-ci étant un projet de territoire ; le but étant bien sûr que chaque commune puisse disposer de ce type de matériel, et on l'espère, pour ne pas s'en servir ! Nous vous en reparlerons en temps utiles…

- Depuis le mois de novembre dernier, la société ALSATIS a réalisé une installation Wifi afin de fournir aux habitations une liaison à Internet en haut débit (2M…). En cas de question, problème, me contacter.

Voilà, concernant le gros du travail. En parallèle, bien sûr, le travail quotidien…

Au niveau des impôts, vous verrez apparaître cette année, un changement radical de taux d'imposition sur la taxe d'habitation. Cette modification fait suite à la réforme de la Taxe Professionnelle et modifie la répartition de la taxe sur les différentes collectivités. Le calcul pour ce nouveau taux étant réalisé par les services de l'état, la somme finale payée par le citoyen ne doit pas changer. Etant un peu compliqué, en cas de question, je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations (voir aussi le secrétariat de la mairie).

A bientôt dans le prochain numéro.

DOMINICI Patrice, Maire de Mainzac

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 02 AVRIL 2010 A 20H30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, CHEVALARIAS Marie-Pierre, GAILLARD Grégory, DELAGE Régine, VERLHAC Brigitte, CAIRO Ludovic, MERCIER Michèle, et la Secrétaire de mairie.

Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle **En exercice** : **10** **Présents : 9**
1 Absent excusé : ROCHE Vincent

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, le compte administratif 2009

- Dépenses de fonctionnement : 46 976,70 €
- Recettes de fonctionnement : 113 797,30 €
- Dépenses d'investissement : 93 368,12 €
- Recettes de fonctionnement : 39 526,02 €

Monsieur SIRI Jean-François, Adjoint, invite le Conseil municipal à procéder au vote.

Votants : 8 Pour : 8

Le compte administratif 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Section de fonctionnement BP 2010

- Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les trois (3) taxes locales, en 2010.
  (La taxe professionnelle est supprimée)
- Dépenses de fonctionnement BP 2010: 84 923,00 €
- Recettes de fonctionnement BP 2010 : 84 923,00 €

Section d'investissement BP 2010

- Des travaux de voirie devront être réalisés sur la portion du Maine au Clair à La Chabrie (enrobé sur environ 5100 m2). Trois entreprises consultées pour l'établissement des devis.

Bâtiments communaux :

- Déplacement des bouteilles de gaz de la salle associative à l'extérieur, réaménagement de l'emplacement de l'évier et du lave-vaisselle.
- Crépis mur du cimetière.
- Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.
- Dépenses d'investissement BP 2010: 90 442,10 €
- Recettes d'investissement BP 2010 : 90 442,10 €

Votants : 9 Pour : 9

Le budget primitif 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

- Trois communes à rejoindre le syndicat de la fourrière : Oui à l'unanimité
- Modification statutaire de la communauté de communes : Oui à l'unanimité
- Equipement informatique : Logiciels et formation (environ 300 € la première année): Oui à l'unanimité
- Taux des taxes communales : Oui à l'unanimité
- Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention avec la Société ALSATIS pour l'installation d'un relais hertzien destiné au réseau internet haut débit, sur les sites Eglise de Mainzac et village de Ferdinas : Oui à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Patricia PALMER a quitté la commune de MAINZAC. Sa nouvelle résidence étant trop éloignée, elle a présenté sa démission au sein du Conseil Municipal. Cette démission prend effet au 31 mars 2010.

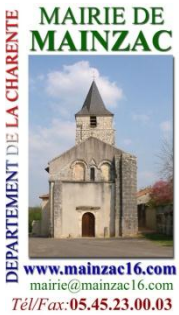

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 JUIN 2010 A 18H30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, VERLHAC Brigitte, ROCHE Vincent, MERCIER Michèle
ABSENTS excusés : GAILLARD Grégory, pouvoir à DOMINICI Patrice
CHEVALARIAS Marie-Pierre, DELAGE Régine
ABSENT : CAIRO Ludovic
En exercice : 10 **Présents** : 6 **Absents excusés** : 3 **Absent** : 1
Secrétaire de Séance : SIRI Jean-François

TRAVAUX DE VOIRIE :

Les précédents travaux réalisés sur la route de Ferdinas se sont dégradés. Monsieur le Maire en a informé l'Entreprise les ayant réalisés. Un expert assermenté par cette Entreprise en a conclu que la qualité du gravier utilisé était en cause, et propose de reprendre ces travaux en « coulis bicouche » (enrobé).Le coût de cette intervention d'un montant de 9000 € sera pris en charge à hauteur de 6000€ par l'Entreprise elle-même, la Commune devra financer les 3000 € restant.
Les travaux de voirie qui seront réalisés sur la portion Maine au Clair, la Chabrie, côté Cne de Feuillade(env. 4600 m2) prévus en monocouche pour un montant de 15 000 € seront également mis en œuvre en coulis bicouches (enrobé »), sans supplément de prix.
Après discussion, l'ensemble des membres présents du Conseil municipal ont accepté ces propositions.
Le Conseil Général attribue une subvention de 4 237,59 € à la Commune pour les travaux de voirie.

ORDURES MENAGERES

Monsieur Le Maire explique la différence entre la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), et le coût que représentent la collecte et le traitement des déchets. Le choix entre ces deux taxes sera décidé au niveau de la Communauté de Communes.
Une campagne d'information sur le tri du verre est en cours. Les sacs noirs contenant du verre ne seront plus collectés, il sera indispensable d'utiliser les bornes à verre prévues à cet effet.
Un matériel de compostage peut-être mis à disposition des habitants qui en feront la demande en Mairie pour un prix modique de 15 €. Bac en plastique noir d'une contenance de 400 litres.

QUESTIONS DIVERSES

- Gestion tempêtes, intempéries, etc…

La Commune entend s'organiser et chaque conseiller prendra en charge un secteur de la Commune afin de s'inquiéter sur les besoins des personnes isolées ou dans l'impossibilité de se déplacer et rendra compte de la situation à Monsieur Le Maire afin que des mesures soient prises immédiatement.

- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Madame TABART, Technicienne de la SAUR, Société chargée du contrôle de l'assainissement, a visité les habitations de la Commune et voici les résultats de ce contrôle :
28 parcelles : bon fonctionnement
10 parcelles : acceptables-passables
9 parcelles : acceptables-médiocres
8 parcelles : non acceptables
Chacun sera avisé personnellement de la suite à donner.

- Endurance équestre

Cette manifestation se déroulera les 7 et 8 Août prochains

MAIRIE DE MAINZAC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
www.mainzac16.com
mairie@mainzac16.com
Tél/Fax:05.45.23.00.03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010 A 20H30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, VERLHAC Brigitte, ROCHE Vincent, DELAGE Régine, GAILLARD Grégory, CHEVALERIAS Marie-Pierre, MERCIER Michèle, et la Secrétaire de Mairie.

ABSENT : CAIRO Ludovic

En exercice : 10 **Présents** : 9 **Absent** : 1
Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

ORDRE DU JOUR :

- Projet photovoltaïque
- Travaux 2011
- Questions diverses

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

* Monsieur Jean-Claude VERLHAC est venu informer l'ensemble du Conseil municipal et demander un accord de principe, sur le fait qu'il souhaiterait louer une parcelle de terrain non agricole et non cultivable, d'environ 15 ha, sur laquelle une société privée installerait une centrale photovoltaïque au sol.

Après le départ de Monsieur VERLHAC et afin de permettre aux Conseillers présents de se prononcer sur ce projet, Madame VERLHAC, Conseillère municipale, a quitté la salle de réunion le temps de la concertation.
Après en avoir délibéré, l'ensemble des Conseillers présents ne voit aucune objection à ce projet en attendant le dépôt du permis de construire.

TRAVAUX POUR L'ANNEE 2011

* Les travaux d'un nouvel aménagement de l'étage du logement communal seront envisagés.
Ces travaux se feront dans le but de créer un appartement de type 2 qui sera désolidarisé du Rez-de-chaussée.
Situés dans le bâtiment contigu à la mairie, ces logements auront une entrée commune.
Les entreprises concernées seront consultées en appel d'offre selon un cahier des charges établi.

QUESTIONS DIVERSES

* **Taxe de séjour**
Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un accord de principe est en cours de réflexion au sein de la Communauté de Communes, concernant l'application d'une taxe de séjour pour les meublés, gîtes de tourisme, en vue de participer au développement du territoire.
Une réunion avec les personnes concernées devrait avoir lieu dans le courant d'octobre/novembre.

* **Internet**
Une réunion avec la Société ALSATIS aura lieu le 06 octobre 2010 à 19 h, Salle des fêtes de GRASSAC.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010 A 20H30

PRESENTS : DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, VERLHAC Brigitte, DELAGE Régine, GAILLARD Grégory, MERCIER Michèle.
La Secrétaire de Mairie.

ABSENT EXCUSE : CHEVALERIAS Marie Pierre
ABSENTS : CAIRO Ludovic, ROCHE Vincent
En exercice : 10 **Présents** : 7 **Absent excusé** : 1 **Absents : 2**

Secrétaire de Séance : MERCIER Michèle

ORDRE DU JOUR :

- Délibération (Régime indemnitaire des employés communaux)
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (définir le rôle de chaque conseiller en cas de problèmes (climatiques, par exemple)
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

* Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'instituer, au profit des agents de la collectivité une prime, dite « Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures ».
Le paiement sera annuel et sera versé avec le salaire du mois de décembre.

* Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor, suite à son remplacement.
* Dématérialisation de la liste électorale.
* Taxe des ordures ménagères
Le conseil municipal décide de répartir la taxe des ordures ménagères due par la commune de la façon suivante: par logement communal 1/3 du montant de la cotisation annuelle, la commune prendra à sa charge la somme restante, pour la mairie et la salle associative.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

* Chaque Conseiller municipal sera informé de la marche à suivre en cas de difficultés majeures.

QUESTIONS DIVERSES

***Location de la salle associative :** Modification du contrat de location.

L'après-midi de « La galette des Rois » se déroulera le samedi 22 janvier 2011 à 16 h.

Mercier Michèle

« Le temps des cerises, le temps qu'il fait, donner du temps au temps, après la pluie le beau temps, le temps c'est de l'argent, en même temps, de tout temps, de mon temps…
Charles Aznavour a chanté « Le temps des uns et le temps des autres », tandis que Michel Fugain répétait « Même en cent ans, je n'aurai pas le temps ».
Tant d'expressions autour du « TEMPS », petit mot à la sonorité un peu cinglante, comme pour nous rappeler qu'il ne faut pas en perdre…
Nous nous retrouvons pour ce quatorzième numéro de « Vivre à MAINZAC » et justement, il ne me reste plus beaucoup de temps, d'ici le mois d'avril !
Ne connaissant pas précisément les centres d'intérêts de vos lectures habituelles, je laisse libre cours à mon imagination en essayant de n'être ni répétitive ni rébarbative, en diversifiant les sujets à chaque édition.
En fin de journal, vous découvrirez la page intitulée « Le courrier des lecteurs », puisque j'ai reçu un courrier pour une insertion dans le journal. Si vous souhaitez en faire de même, (remymichele@numericable.fr), vous pouvez également déposer vos messages, photos, au secrétariat de la mairie à mon attention.
Au fait, je n'ai pas pris le temps de vous dire BONJOUR !

« Le malheur de notre temps, c'est que tous nos ambitieux aiment le pouvoir pour lui-même »
Citation d'Antoine de Saint Exupéry

MAI 2010

Une fleur, un dessin, un poème ou simplement un sourire et un baiser pour dire Bonne fête maman , et c'est le bonheur dans notre cœur…
Dans la Grèce antique, on fêtait la mère des divinités durant 13 jours, au printemps. Les Romains aussi célébraient les mères à la mi-juin, période où les jours sont les plus longs. La religion fera disparaitre cette pratique païenne. Au 15ème siècle, les anglais auraient été les premiers à célébrer la fête des mères que nous connaissons aujourd'hui. A cette occasion, les domestiques qui travaillaient dans des familles, bénéficiaient de cette journée pour aller voir leur mère.
Napoléon eut l'idée de créer une fête des mères, et en 1941, Pétain institua la journée nationale des mères.
Enfin, le 24 mai 1950, un texte de loi instituant la « Fête des Mères » est signé par Vincent Auriol, Président de la République. La date est fixée au dernier dimanche du mois de mai ; s'il coïncide avec la Pentecôte, la date est reportée au premier dimanche de juin.

JUIN 2010

C'est le foot et le « Mondial » en Afrique du Sud. Ce vendredi 11 juin, c'est le premier match des « bleus » et après la réunion du conseil municipal, les paris de voir la France gagner vont bon train… hélas il ne sera point, puisqu'il en résultera un match nul, 0/0. Sans parler de tous les déboires de cette équipe et ce qui en découlera … argent, éducation, etc.
L'équipe de foot de Mainzac n'avait certainement pas les mêmes enjeux et à cette époque tourmentée, un peu de convivialité apaisait le quotidien. Est-ce que vous seriez en mesure de trouver le nom des joueurs ? Et peut-être l'année ?

Mercier Michèle

L'EQUIPE DE FOOT DE MAINZAC

Le 18 juin 1940, sur les ondes de la BBC depuis Londres, le Général de Gaulle lance son appel à continuer la lutte : « Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ».

A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille!
Mais la France n'a pas perdu la guerre!

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voila pourquoi je convie tous les Francais, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en peril de mort.
Luttons tous pour la sauver!

VIVE LA FRANCE !

TO ALL FRENCHMEN..

LONG LIVE FRANCE!

GÉNÉRAL DE GAULLE

QUARTIER-GÉNÉRAL,
4, CARLTON GARDENS,
LONDON, S.W.1.

Pour terminer les dates évènementielles, Louis PARANT, maire de MAINZAC du 10 mai 1953 au 21 mars 1965, est né le 30 juin 1921. Bon anniversaire, Papa !

Mercier Michèle

JUILLET 2010

C'est en juillet 1914 que l'impôt sur le revenu est adopté en France.

Un résumé des points essentiels, sans vous intoxiquer de chiffres et de pourcentages !

Quels sont les impôts que perçoit l'Etat ?

- Les impôts indirects (59,8%), dont :

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette invention française de 1954, s'applique désormais dans une trentaine de pays européens. Le taux est généralement de 19,6%, mais il est réduit à 5,5% sur certains produits alimentaires, les transports, les cantines scolaires, les livres, les abonnements de gaz et d'électricité, et depuis 2009, sur les travaux de rénovation et d'entretien des logements et sur la restauration en métropole.

Un taux de 2,1% s'applique sur les médicaments remboursés et la presse.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Elle concerne le fioul, l'essence, etc., proportionnellement à leur volume ou à leur poids, au moment de leur mise en circulation et représente environ 4,5% des recettes fiscales brutes de l'état.

L'impôt de bourse, des droits de timbre et des droits d'enregistrement (en particulier les droits de succession, les droits de donation et de mutation à titre onéreux) sont également des impôts indirects.

Les droits de mutation sont perçus par le notaire pour le compte de l'état et des collectivités à chaque changement de propriétaire.

Les immeubles en construction ou achevés depuis moins de 5 ans ne sont pas soumis à ce droit, mais à la TVA.

- Les impôts directs (40,2 8%), dont :

L'impôt sur le revenu, calculé au niveau du foyer fiscal (un célibataire ou un couple avec les enfants à charge par exemple). Il est progressif, son taux augmente avec la valeur imposable. Prélevé par l'Etat, il concerne les salaires, les revenus financiers, les loyers, des personnes ayant leur foyer fiscal en France.

L'impôt sur les sociétés, est un impôt direct proportionnel sur le bénéfice des entreprises.

Les banques, hôpitaux, secteurs associatifs, exonérés de la TVA, paient une taxe sur les salaires.

De nouvelles mesures seront mises en place courant 2011 pour l'impôt de solidarité sur la fortune.

Taxe d'Habitation. Que nous soyons propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit, nous sommes concernés par cet impôt dû pour l'habitation principale et la résidence secondaire. Cette taxe concerne toujours le logement occupé au 1er janvier, même si nous ne l'avons habité que quelques jours. Les dépendances immédiates, les garages, sont également soumis à cette taxe, s'ils sont situés à moins d'un km de l'habitation principale. Les bâtiments servant aux exploitations agricoles (granges, écuries) en sont exonérés.

La taxe d'habitation est donc établie en fonction de la situation au 1er janvier de l'année d'imposition, et elle est calculée sur la valeur locative nette. Cette valeur locative nette est égale à la valeur locative cadastrale du local, diminuée, s'il s'agit de la résidence principale, d'abattements obligatoires (pour charges de famille) ou facultatifs (en fonction du revenu, d'un handicap ou d'une invalidité). Sur cette valeur locative nette, s'appliquent, les taux votés par la commune ou la communauté de communes.

Pour obtenir la valeur locative cadastrale, qui est donc la base de calcul des taxes habitation et foncier, (on ne se base pas sur la valeur locative actuelle du bien, mais sur le loyer normal que pouvait produire l'immeuble au 1er janvier 1970) plusieurs éléments sont pris en compte :

- La surface de l'habitation, la catégorie et l'importance (luxe, médiocre etc.), la surface des dépendances (garages, caves etc.), état d'entretien (de bon à mauvais), situations générale, particulière, (vue, exposition, bruit etc.), ascenseur, équipement et confort (eau courante, gaz, électricité, WC, baignoires, douches, tout à l'égout, chauffage central).

Taxe foncière sur le bâti et le non bâti. La taxe foncière sur les propriétés bâties finance en partie le budget des communes de l'intercommunalité et des départements, et contribue ainsi au développement des équipements collectifs. Chaque propriétaire ou usufruitier, doit la payer chaque année. Il en est de même pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui s'applique principalement aux terrains affectés à l'agriculture (terres, bois, prairies…) et aux terrains à bâtir. Ces taxes ne sont pas récupérables sur le locataire ; seule, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peut lui être réclamée. A partir de 2011, la région ne percevra plus ces taxes, et la part départementale sera transférée aux communes et intercommunalités. **Un nouveau calcul des taux de base d'imposition des communes et communautés de communes, est fait par l'Etat en 2011.**

Source Internet

Mercier Michèle

AOÛT 2010
« A la St Louis, l'été est fini »

Nous connaissons le lycée GUEZ de Balzac, situé dans le secteur de la Place de Beaulieu, à Angoulême, mais peut-être un peu moins le personnage et sa demeure située précisément dans la commune de Balzac, en Charente.
Le château de Balzac est plutôt classé dans la catégorie des manoirs ; c'est une imposante construction entourée de terres. Ce manoir fut construit vers 1600 par Guillaume GUEZ qui prit le nom du lieu pour s'appeler Guillaume GUEZ de Balzac. Il fut Maire d'Angoulême en 1612.
Son fils Jean-Louis, connu comme l'un des écrivains français du 16 ème siècle, qui réforma le plus la langue française, vécut dans ce manoir jusqu'en 1612. Sa réputation d'écrivain est essentiellement fondée sur ses « Lettres », ouvrage en prose.
De nombreux poètes, écrivains, lui rendirent visite à Balzac. Marie de Médicis y séjourna 6 mois. Ce fut un lieu de rencontre des notoriétés de l'époque.
Jean-Louis Guez de Balzac s'était retiré au couvent des Capucins, il y mourut en 1654, en léguant 2000 livres à l'hospice d'Angoulême. Il avait 56 ans.
Les actuels propriétaires ont restauré la belle demeure en s'inspirant des écrits de l'écrivain pour respecter les origines. Leur travail fut récompensé par la remise du premier prix national des vieilles maisons françaises
La commune de Balzac est située à environ 7 kms d'Angoulême. Les 1279 habitants (environ) recensés en 2005, sont appelés les Balzatois et les Balzatoises. L'église St Martin construite pendant la deuxième moitié du 12è siècle, a la particularité de présenter une voûte en bois sur la nef.
Le bourg est construit de nombreuses maisons de maître en pierre de taille, il y a également des fontaines et des fours à pain. Située sur le canton du Gond-Pontouvre, elle est également le siège de la Communauté de Communes « Braconne et Charente » qui regroupe sept communes.
Bonne visite ! Source Internet

Troène en fleurs

Si vous préférez rester chez vous et flâner dans votre jardin, c'est le moment de préparer et de réussir les boutures de géraniums, de fuchsias mais aussi de thuyas de cyprès ou de troènes.
Les tiges seront coupées sous un œil ou un bourgeon et débarrassées des feuilles de base ; Ces boutures seront placées dans des récipients, dans lesquels il faut prévoir un bon drainage : des cailloux dans le fond, puis un mélange de tourbe et de sable ; tasser et répandre un peu de sable en surface, ainsi lorsqu'on enfonce la tige, le sable qui passe dans le trou assure un meilleur drainage. Pour les jeunes pousses tendres comme de l'herbe, (Lupin, œillet, chrysanthème, lavande), prélever les boutures sur des tiges sans fleurs, les planter dans un compost léger sous châssis ou du moins à la chaleur et les Rempoter dès l'apparition des racines et placer progressivement dans des endroits plus frais ou plus ombragés pour trouver leur place définitive.
Pour que les boutures s'enracinent, elles doivent trouver l'humidité, la chaleur et la lumière.

Mercier Michèle

SEPTEMBRE 2010
En 1945, institution de la sécurité sociale, en France.

Beaucoup de dates et de textes de Loi depuis 1945 ! Essayons de résumer le plus sommairement possible sa mise en place.
Entre 1830 et 1905, un système d'assistance publique et de libre prévoyance se développe par le biais de sociétés de secours mutuels fondés sur la prévoyance collective volontaire. Limitées à quelques activités ou entreprises, elles obtiendront les encouragements des pouvoirs publics par la Loi du 1er avril 1898.
Un système d'aide sociale intervient pour faire face à des besoins spécifiques qui seront examinés par une commission composée en partie d'élus locaux. Dès que la situation financière de la personne assistée devient favorable pour lui permettre une vie meilleure, les avantages qui lui ont été accordés par la commission seront récupérables.
Une assistance médicale gratuite sera mise en place par la Loi du 15 juillet 1893. La Loi du 09 avril 1898 reconnait la responsabilité sans faute de l'employeur qui peut s'assurer pour faire face aux accidents du travail ; (Entre 1898 et 1939 se met en place un système d'assurances sociales).
Le 5 avril 1910 est institué un régime d'assurance vieillesse obligatoire pour les salariés du commerce et de l'industrie. Puis, successivement se mettent en place une assurance pour les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès (avril 1928 et avril 1930). En 1928, une loi prévoit également un régime spécial pour les agriculteurs. La Loi de mars 1932 prévoit des allocations couvrant les charges familiales financées par des versements patronaux.
Ainsi donc, à la veille de la deuxième guerre mondiale, la France dispose (dans les textes) d'un système de protection complet, mais fragile. L'ordonnance de 1945, prévoit un réseau coordonné de caisses se substituant à de multiples organismes. L'unité administrative ne sera pas réalisée et ne l'est toujours pas. (Sont prévus, les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès).
Les professions agricoles vont conserver leurs institutions spécifiques dans le cadre de la mutualité sociale agricole. Les salariés des régimes spéciaux vont refuser de s'intégrer dans le régime général et conserver leurs régimes spécifiques, (fonctionnaires, marins, cheminots, mineurs, etc.).
En août 1946, une Loi étend les allocations familiales à pratiquement toute la population et celle d'octobre 1946 intègre la réparation des accidents du travail, à la sécurité sociale. En mai 1946, la Loi pose le principe de la généralisation de la sécurité sociale à l'ensemble de la population, mais les professions non salariées, non agricoles, s'y opposent.

EXPOSÉ DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE DU 4 OCTOBRE 1945 (extraits)

« La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. " Envisagée sous cet angle, la sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ; un tel résultat ne s'obtiendra qu'au prix de longues années d'efforts persévérants, mais ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, c'est d'organiser le cadre dans lequel se réalisera progressivement ce plan ».

Source internet

Mercier Michèle

Aide à domicile de l'après guerre…

Lorsque la France sort de la guerre en 1945, une aide à domicile en milieu rural, plus connue sous le sigle ADMR, fait ses premiers pas. Marie GODINOT et François ROMATIF, issus du mouvement familial rural(MFR), créent un nouveau service : l'aide familiale rurale. L'objectif de ce service est d'aider les uns dans les tâches quotidiennes et créer des emplois de proximité pour retenir les autres.
C'est le début d'un long parcours à travers toute la France. La profession d'Aide à domicile est officiellement reconnue depuis 1988 avec la création du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile (CAFAD) et de nouveaux services se développent : portage des repas, téléassistance Filien, accueil de la petite enfance par exemple.
En 1998, les statuts abandonneront « Aide à domicile en milieu rural », pour permettre le développement de l'ADMR en milieu urbain.
Suite au plan Borloo de 2005, le secteur des services à la personne connait une forte croissance. L'ADMR enrichit son offre et développe des prestations de ménage, repassage, petit jardinage, transport accompagné.
Un nouveau diplôme remplace le CAFAD depuis 2002, c'est le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS). Ce diplôme est délivré par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS). Il permet de travailler auprès des personnes dépendantes, soit en institution, soit au domicile.
Pour obtenir ce diplôme, une formation théorique et pratique se déroule sur neuf mois à raison de 35 h par semaine.
L'ADMR est le premier réseau français de services à la personne et représente aujourd'hui, 45% de l'activité prestataire en France. Elle a lancé un plan de développement sur 4 ans (2008-2011) avec l'ambition que 30% de son activité soit dédié au grand public.
Dans certains cas, les services de l'ADMR peuvent être pris en charge par l'Etat, les collectivités locale ou les organismes sociaux. Le coût de ces services est déductible des impôts à hauteur de 50%. Il ne faut pas hésiter à demander conseil aux bénévoles de l'association qui se chargent des démarches administratives et trouvent la solution à chaque cas étudié.
Tout un programme et du travail en perspective.
Vous pouvez contacter les services de l'ADMR située à « Monchauvet » 16220 MONTBRON, en composant le 05-45-70-76-05, pour le ménage, le repassage, le maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, le portage des repas, mais aussi la garde des enfants à domicile, du petit bricolage, du petit jardinage.

La demande est grandissante et de nombreuses associations de services à la personne se sont développées, entre autre « Présence Verte Charente», située à Angoulême.

Source internet

COUPON-REPONSE POUR DEVIS GRATUIT

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

N° Téléphone : _____

Serait intéressé par :

☐ - Jardinage

☐ - Petit bricolage

☐ - Portage de repas à domicile

CARTE A AFFRANCHIR AU TARIF EN VIGUEUR

Présence Verte Charente

met à votre disposition un personnel compétent, à l'écoute de votre demande, et qui réalise des travaux de qualité

L'utilisation des services de Présence Verte Charente vous donne droit à réduction d'impôt

46, Bd du Dr Charles Duroselle
16916 ANGOULÊME cedex 9
☎ 05 45 97 81 30 - 🖷 05 45 95 09 05

Renseignements secrétariat
lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7h30 à 17h00
mercredi (répondeur)
Mail : presence.verte@charentes.msa.fr

PRÉSENCE VERTE CHARENTE

Ensemble, améliorons votre quotidien ...

Portage de repas à Domicile

Petit Bricolage Jardinage

DEVIS GRATUIT Bénéficiez d'un **CRÉDIT D'IMPÔT**

Présence Verte Charente est une initiative de :

Groupama

MSA

Mercier Michèle

Le Loto de la St Maurice a eu lieu en soirée, ce samedi 25 septembre 2010. Beaucoup de monde et bonne ambiance ; dommage que la salle soit mal aérée, il fait trop chaud … nous ne pouvons pas ouvrir les fenêtres et il faudra bien un jour trouver la solution qui s'impose. Il y avait de beaux lots et le bon d'achat de 200€ a fait des heureux. Le bénéfice de ce Loto permettra au Comité des Fêtes d'inviter le Père Noël au mois de décembre. Il gâtera les enfants et offrira un goûter pour toutes les personnes de la commune qui voudront bien faire le déplacement jusqu'à la salle associative.

Il fut un temps où la fête de la St Maurice attirait et réjouissait petits et grands…

LA FRAIRIE DE MAINZAC

Mercier Michèle

OCTOBRE 2010

Octobre nous met en condition pour l'hiver qui s'annonce …

Avons-nous pensé à l'entretien annuel de l'installation de chauffage et de la production d'eau chaude ?
Peut-être avons- nous prévu de remplacer la chaudière ? De changer d'énergie pour se chauffer mieux et payer moins cher ?
Une disposition fiscale permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu, une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique, portant sur la résidence principale.

Certains équipements permettent d'obtenir un crédit d'impôt, sous certaines conditions :

- Ils doivent être intégrés dans un logement achevé depuis plus de 2 ans pour les dépenses de chaudières à condensation, de matériaux d'isolation thermique et d'appareils de régulation de chauffage.
- Dans un logement neuf ou ancien pour les dépenses d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, les pompes à chaleur, les équipements de raccordement à un réseau de chaleur et les équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales.

Ils devront être fournis et installés par un professionnel.

Investissements bénéficiant du crédit d'impôt	**Pour l'année 2010**	**En 2011**
Equipements de production d'énergie utilisant l'énergie solaire thermique, éolienne ou hydraulique	50 %	45 %
Panneaux photovoltaïques	50 % jusqu'au 28 septembre 25 % à partir du 29 septembre*	22 %
Appareils de chauffage au bois ou biomasse	25 % 40 % pour le remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant	22 % 36 % pour le remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant
Pompes à chaleur air / eau pour production de chaleur	25 %	22 %
Pompes à chaleur à capteur enterrés pour production de chaleur (pose de l'échangeur de chaleur souterrain inclus)	40 %	36 %
Pompes à chaleur thermodynamiques pour production d'eau chaude sanitaire (hors air /air)	40 %	36 %
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération	25 %	22 %
Frais engagés pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique, **en dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire**	50 %	45 %

Mercier Michèle

15% Fenêtres double ou triple vitrage
25% Isolation combles
25% Isolation de façade
Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8000 € pour une personne seule et 16000 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette somme est majorée de 400 € par personne à charge.

Attention, les équipements suivants, ne sont pas concernés par le crédit d'impôts :
- Pompe a chaleur air-air
- Climatisation réversible

NOVEMBRE 2010
Dans le domaine de l'immobilier, si nous souhaitons vendre notre logement, certains diagnostics sont obligatoires tels que :
- Absence du risque d'exposition au plomb, le certificat est valable 1 an, mais bien entendu illimité, dans la mesure où il n'y en a pas.
- Absence d'amiante dans les murs, durée illimitée, s'il n'y en a pas.
- Absence de termite, (6 mois).
- Etat des installations de gaz (3 ans).
- Etat des risques liés à l'emplacement du bien (risques naturels et technologiques), (6 mois).
- Etat de l'installation électrique (3 ans).
- Conformité de l'installation d'assainissement d'eau (8 ans).
- La loi Carrey impose au vendeur de garantir la surface privative exacte du bien.

Il faut ajouter en 2011 :
- **(DPE),** Prévision de la consommation énergétique du logement (10 ans). Ce diagnostic permet d'évaluer la capacité de conserver la chaleur dans le logement et l'efficacité du mode de chauffage par rapport à la consommation, en se basant sur divers critères existants, isolation, double vitrage, etc. Des recommandations qui permettent d'économiser de l'énergie en matière de chauffage, s'inscrivent dans ce diagnostic, mais les travaux conseillés ne sont pas obligatoires.

Lorsqu'il s'agit d'un bien en location, le propriétaire doit joindre au contrat les diagnostics suivants :
- Absence du risque d'exposition au plomb. **S'il y en a, les travaux sont obligatoires.**
- Etat des risques liés à l'emplacement du bien (inondations etc.)
- DPE, qui est donc la prévision énergétique du logement.

Le diagnostiqueur doit avoir une certification de compétences, délivrée par un organisme accrédité par le comité français COFRAC.

ADEME.fr

Mercier Michèle

DECEMBRE 2010
En 1965, Charles De Gaulle fut le premier Président élu au suffrage universel.

Le Comité des Fêtes a invité le Père Noël à faire une halte à MAINZAC, le 13 décembre. Il a distribué les cadeaux aux enfants un peu impressionnés par ce vieil homme à la barbe blanche. Les parents, les amis, les voisins engagent la conversation en savourant les gâteaux et les chocolats, sans oublier le petit verre de « bulles » pour ne pas se déshydrater. Chacun repart chez soi et le Père Noël continue son voyage, la hotte un peu moins lourde, mais encore chargée de jouets.
Traditionnellement, le Père Noël réserve la journée du 25 décembre pour les enfants, mais depuis de nombreuses années, les adultes ont décidé de partager cet évènement.
Que sont devenues « les Etrennes du jour de l'An », plutôt réservées aux adultes qui s'échangeaient des présents ? Les Romains connaissaient déjà cette tradition et s'offraient des figues, du miel ; par la suite les cadeaux sont devenus plus importants et se sont perpétués dans le temps, malgré la désapprobation de l'église qui considérait cet évènement comme une pratique païenne. Les pompiers, les facteurs et les gardiens d'immeubles en bénéficient encore.

Quel succès, Père Noël !

PAGE 17 : Les abeilles…

Mercier Michèle

JANVIER 2011
En 1910, « inondations du siècle ». On se déplace en bateau à Paris et dans la moitié de la France.

La température de l'hiver s'est un peu adoucie et ce mercredi ensoleillé de la mi-janvier me donne envie de jardiner, de remuer la terre pour permettre aux tulipes qui montrent juste une pointe de tige, de capter la lumière et le soleil. A l'aide du râteau à pointes souples, celui que nous utilisons pour ratisser le gazon, j'ai gratté afin d'enlever la mousse envahissante qui empêche les touffes d'herbe de se développer.
Tiens, un bourdon est en train de butiner les fleurs de cyclamens ! Ce serait-il tromper de saison, celui-là ? En le regardant, je pense aux abeilles. Vous connaissez cet arbre appelé « troène » ?

Il ne perd pas ses feuilles l'hiver, pas besoin de les ramasser ! Il ressemble un peu au « ficus » que nous essayons de faire pousser dans un pot ridicule près de la fenêtre du salon … Pour en revenir au troène, il y en a un dans notre jardin. Au printemps, les abeilles et les bourdons passent des jours et des jours à butiner les fleurs blanches et parfumées. A l'automne, les fleurs se transforment en petites boules violettes, un peu comme des grappes de raisins qui font le régal des oiseaux. Finalement, ce troène qui nous dérangeait un peu, nous avons décidé de le garder pour le bien être des abeilles. N'oublions pas qu'elles sont en danger et que nous devons les protéger.
Leur population diminue régulièrement depuis une trentaine d'années, que ce soit en Europe, en Amérique du nord ou en Asie. Pourquoi ? Essayons de comprendre et de nous en préoccuper.
Déjà, les produits chimiques trop nombreux intoxiquent et fragilisent les défenses immunitaires des abeilles qui, comme tout être vivant, sont victimes de maladies et les apiculteurs s'inquiètent de cette recrudescence d'infections de plus en plus difficiles à soigner. Remarqué en 1980, un acarien visible à l'œil nu, au nom savant de « varroa », a désormais gagné tous les départements français et provoque des dégâts considérables dans les ruchers. Il s'attaque aux larves, aux ouvrières et aux bourdons. En 2004, un nouvel ennemi importé par l'intermédiaire de poteries en provenance de Chine, arrive en Aquitaine ; c'est le frelon asiatique, redoutable tueur d'abeilles. L'Union National de l'Apiculture Française (l'UNAF), souhaite que ce frelon soit classé « espèce nuisible », afin de pouvoir œuvrer efficacement pour la protection des abeilles. En voyant ce bourdon sur les fleurs de cyclamen, je me suis demandée ce que les abeilles pouvaient bien faire l'hiver !? Dés que la température descend aux environs de 10°C, elles ralentissent leur métabolisme et cherche un abri, un trou dans la terre, par exemple, et elles vont hiberner pendant pratiquement 6 mois, selon les conditions climatiques. Cependant, elles ne vont pas toutes hiberner. Lors des dernières pontes de fin de saison, la reine de la ruche donne naissance à ce que l'on appelle « l'abeille d'hiver »; elle ne vole pratiquement pas en dehors de la ruche, elle veille à la survie du groupe et surtout à celle de la reine. Les abeilles d'été sont destinées à être butineuses. Leur activité de butinage est la principale pollinisation de fleurs, et sans elles, beaucoup de plantes ne pourraient pas se reproduire.
Vrai bourdon ou faux- bourdon ? Celui que nous appelons bourdon, c'est bien ce gros insecte velu, strié orange et noir, au vol bruyant, (il butine également), et qui correspond à celui que j'ai rencontré ! Ce n'est pas un insecte agressif, le mâle n'a pas de dard, seule la femelle pique si elle est en danger.
Et l'autre, alors ? Ce faux-bourdon, qui est-il ? Il ressemble à l'abeille, mais il est un peu plus gros, plus balourd, son vol est plus bruyant. C'est en quelque sorte le père des abeilles. Il naît d'un œuf non fécondé (il n'a pas reçu de spermatozoïdes), qui est déposé dans une grande cellule, lequel donnera toujours naissance à un mâle. C'est le phénomène de la reproduction à partir d'un ovule chez les animaux. Ce faux-bourdon ne possède pas de dard, donc il ne pique pas et ne travaille pas, c'est-à-dire qu'il ne butine pas ! Sa seule fonction est de féconder la reine et de participer à l'équilibre thermique de la ruche par des battements d'ailes. Sa durée de vie ne dépasse pas une saison d'été. Par contre, il se nourrit de miel ; aussi, dés que la période des vols nuptiaux est terminée et que les réserves diminuent, il est chassé de la ruche ; incapable de se nourrir seul, il meurt.

PAGE 18 : Les abeilles… suite

Mercier Michèle

Il arrive même que les ouvrières n'hésitent pas à le piquer pour le supprimer plus rapidement…La pollinisation des cultures a été découverte au cours du 18è siècle et le naturaliste anglais Charles Darwin a beaucoup observé ce phénomène.
Le rôle important de quelques oiseaux, mais surtout des insectes et principalement des abeilles a été démontré par de nombreuses recherches.
Les vergers, les zones de grandes cultures, les maraichers en dépendent, de même les cultures destinées à la production des semences de trèfles, de luzernes ou encore des semences potagères (radis, carottes etc.).
Elle existe sur notre planète depuis plus de 80 millions d'années et 80% de l'environnement végétal est fécondé par l'Abeille qui butine sur un rayon de 1 à 7 Kms.
Réfléchissons aux pesticides encore employés, notamment sur le maïs …Dans le jardin ou devant la porte, il suffit de verser de l'eau bouillante sur la touffe d'herbe qui nous dérange.

Il est urgent de s'inquiéter de son avenir, le nôtre en dépend.

« Si les abeilles devaient disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre »
Albert Einstein

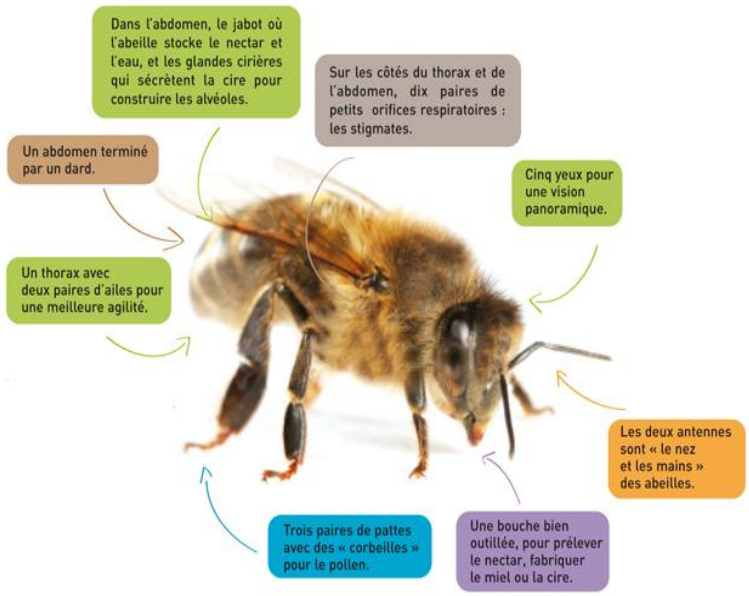

Bourdon

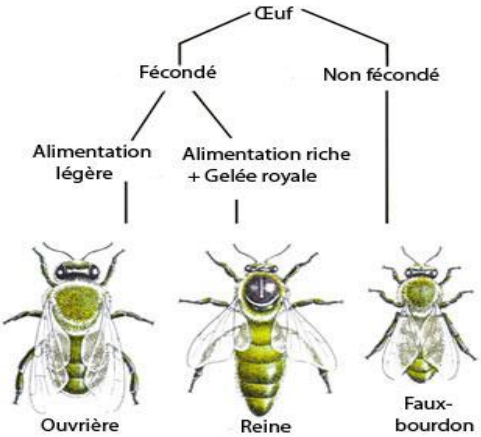

Source internet

PAGE 19 : Le mot du Mainzacois

Mercier Michèle

L'après-midi du 22 janvier, a eu lieu l'Assemblée générale du Comité des Fêtes. En dehors des membres du bureau, nous n'avons pas eu à nous préoccuper du manque de place ! Merci à Mesdames PEYTOUR et DONNARY de nous avoir fait l'honneur d'assister à cette réunion.
Pour raisons de santé, Madame HAMMOND démissionne de son poste de Présidente tout en restant « membre actif », du Comité des Fêtes. A l'unanimité des membres présents, Jean-Louis CHATAIN a été élu Président de l'Association.
Monsieur Le Maire est arrivé en fin d'Assemblée générale pour préparer la traditionnelle « réunion de la galette », exposer les différents travaux, projets, évènements qui se sont déroulés dans la Commune au cours de l'année 2010 et présenter les vœux à la population, entouré de quelques conseillers municipaux. Un peu moins de monde que l'année passée, quelques malades se sont excusés de ne pouvoir être présents, ou de ne pouvoir se rendre libre ce jour-là, mais il semble que les cadeaux du Père Noël favorisent les déplacements !

Jean-Louis CHATAIN, Président du Comité des Fêtes

PAGE 20 : La collecte des sacs jaunes…

Mercier Michèle

En janvier 2011, le moment est arrivé de vous communiquer le nouveau calendrier de collecte des « sacs jaunes ».

COLLECTE DES SACS JAUNES

MERCREDI des semaines impaires et le calendrier tient compte du report des jours fériés.

2011

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
5	2	2	13	11	8
19	16	16	28	25	22
		30			

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
14	3	14	12	9	7
28	18	28	26	23	21
	31				

2012

JANVIER
4
18

****

PAGE 21 : La collecte des flacons en plastique, du verre… suite

Mercier Michèle

Flacons en plastique de produits ménagers et de toilette : direction, le sac jaune !
Gel douche, shampoing, savon liquide, lessive, adoucissant, détergents de salle de bain et de toilette… les flacons en plastique de produits ménagers et de toilette sont devenus incontournables dans notre quotidien. S'il semble difficile de faire sans eux, on peut en revanche réduire le volume de matières premières utilisé pour les produire. Comment ? En les triant pour qu'ils soient recyclés !
Ainsi, pensez à ajouter aux emballages, plastique de la cuisine ceux de la salle de bain. Tous ces produits vont dans le sac jaune avec leurs bouchons bien vissés dessus.
Que deviennent ensuite ces flacons en plastique ?
Une fois collectés, ces emballages en plastique vont en centre de tri, où ils seront séparés par famille de plastique et mis en balle. Ils seront ensuite acheminés vers les filières de transformation afin d'être fondus et transformés en granulés de plastiques. C'est à partir de ces granulés que les plasturgistes pourront fabriquer des tubes, des bacs de coffrage pour les piscines, des conteneurs, du mobilier urbain ou des flacons de lessives.
Autant d'économies de matières et d'énergie réalisées
En 2010, Calitom a collecté 1,75 kg par habitant de plastique "PEHD", le plastique utilisé dans la fabrication des flacons d'hygiène et de produits ménagers. Chaque charentais a donc permis d'éviter le rejet de 2662g de CO_2 (soit 17 km en voiture), et d'économiser 13 884 Wh d'énergie (soit 93h de télévision) ainsi que 884 g de pétrole (0,5 litre d'essence).
Poursuivons nos efforts et trions systématiquement les flacons en plastique !

Il reste encore 7 kg de verre non triés par habitant et par an. Le trie de 1 kg de verre de plus, toujours par habitant, et par an, représenterait 49 000 € d'économie.
Les sacs noirs contenant du verre, ne sont plus collectés, il faut déposer les bouteilles, les pots et les bocaux (sans bouchon et sans caoutchouc) dans le conteneur qui leur est réservé. PAS LE VERRE dans lequel nous buvons.

www.calitom.com

Mercier Michèle

FEVRIER 2011

Définition :

« Le **bénévolat** désigne une activité de services **envers autrui**, de son **plein gré** et **sans rémunération**. Les actions de bénévolat, qui ne sont pas une simple adhésion, s'exercent en général dans le cadre d'une association, d'un syndicat ou d'une structure publique, Le **bénévole** donne ainsi de son temps libre à une action qui l'intéresse ou qu'il souhaite encourager ».

Nous nous sommes assis très nombreux pour participer au Loto de la Chandeleur, ce dimanche 6 février après-midi. La salle était comble, les lots de qualité ont attiré la foule, et pourtant les résultats ne sont pas ce qu'ils auraient dû… mais nous sommes satisfaits d'avoir fait des heureux.
Un certain nombre de bénévoles se sont succédés et se sont dévoués au fil des années pour la pérennité de cette association appelée « Comité des Fêtes ». Est-ce que le nom est toujours d'actualité ? « Comité», peut-être ; les « Fêtes », elles se font rares ! Et pourquoi ? Tout simplement parce qu'il faut du monde pour pouvoir organiser des manifestations et hélas « les bras » manquent…Les anciens de la Commune ont suffisamment donné de leur temps, les plus jeunes aspirent à d'autres distractions et les « autres » s'en désintéressent complètement.

Grâce aux bénévoles qui ont œuvré dans le passé pour organiser des repas, des spectacles, des manifestations qui dynamisent une commune, je peux dire en tant que trésorière, que les comptes se portent bien. Sans chercher à faire du profit qui ne serait d'aucun intérêt, nous n'allons pas pour autant dilapider ce que les autres ont accumulé péniblement. Un repas, un spectacle, un orchestre ? Nous ne demandons que cela, mais trouver des volontaires, ne serait-ce que pour installer les tables et les chaises se fait rare…et les 7 bénévoles qui forment l'équipe du comité des fêtes, ce n'est pas suffisant… A moins que vous vouliez bien nous rejoindre ? Peut-être que les nouveaux habitants, installés ou à venir, apporteront de la dynamique, des idées, de l'efficacité !?

Il y a deux associations à MAINZAC ; elles essaient d'apporter de la distraction, de la convivialité, un peu de bonheur pour tenter de remédier à l'isolement, autrement dit, de la vie. Il leur serait agréable de bénéficier d'un soutien plus important de toutes et de tous et bien entendu, du Conseil Municipal.

Loto de la Chandeleur, 06 février 2011

PAGE 23 : Le Conseil Général

Michèle Mercier

MARS 2011

Dimanche 20 Mars, nous avons voté pour élire ou réélire un Conseiller Général.
Trois candidats se sont présentés dans le Canton de MONTBRON, et voici les résultats de la commune de MAINZAC :

1er tour sur la commune de Mainzac:

- Jean-François SIRI 27 voix 55,2 %
- Michel BOUTAND 20 voix 40,8 %
- Hervé BARRAUD 2 voix 4,0 %

Au niveau du Canton, qui comprend les 14 communes ci-après, les résultats sont les suivants :

- Michel BOUTAND 64,77 % réélu !
- Jean-François SIRI 23,08 %
- Hervé BARRAUD 12,15 %

Communes	Population	Code postal
Charras	315	16380
Écuras	650	16220
Eymouthiers	304	16220
Feuillade	313	16380
Grassac	265	16380
Mainzac	110	16380
Marthon	601	16380
Montbron	2 145	16220
Orgedeuil	216	16220
Rouzède	261	16220
Saint-Germain-de-Montbron	460	16380
Saint-Sornin	793	16220
Souffrignac	130	16380
Vouthon	341	16220

Quelques dates de l'histoire du « Conseil Général » qui existe depuis plus de 200 ans.

Les départements ont été créés en 1789, héritage de la Révolution. A l'époque, ils sont dotés d'un conseil départemental. La France est découpée en 83 départements. Ils sont organisés autour de chefs-lieux choisis, de manière à ce qu'il n'y ait pas plus d'une journée de cheval pour s'y rendre, depuis les endroits les plus éloignés du territoire départemental.

En 1800, l'organisation est remaniée, et dans chaque département seront mis en place, un préfet qui détient le pouvoir exécutif, un conseil de préfecture et apparaît le Conseil Général avec le rôle d'assemblée délibérante.
Circonscription administrative de l'Etat, le département devient une collectivité territoriale en 1871 (Loi du 10 août). Même si la commission départementale est créée, assurant la permanence de l'assemblée et le contrôle de l'administration préfectorale, c'est le préfet qui reste l'exécutif du département.

PAGE 24 : Le Conseil Général… suite

Michèle Mercier

Lorsque la Loi du 2 mars 1982 vote la décentralisation, l'exercice du pouvoir départemental du préfet est transféré au Président du Conseil général. Depuis lors, le département est administré par l'assemblée départementale délibérante et par le Président du Conseil général.

Le conseil général défend essentiellement les intérêts des habitants du département. Il agit sur la préservation de l'environnement, favorise le développement du territoire, aide les communes à réaliser des équipements lourds, mène des actions en faveur de l'enfance et de la famille, gère l'allocation versée aux personnes âgées (APA), assure la construction et l'entretien des collèges, réalise la voirie départementale, la promotion économique et touristique du département. Il favorise le développement de la pratique sportive, lutte contre l'insécurité routière etc.

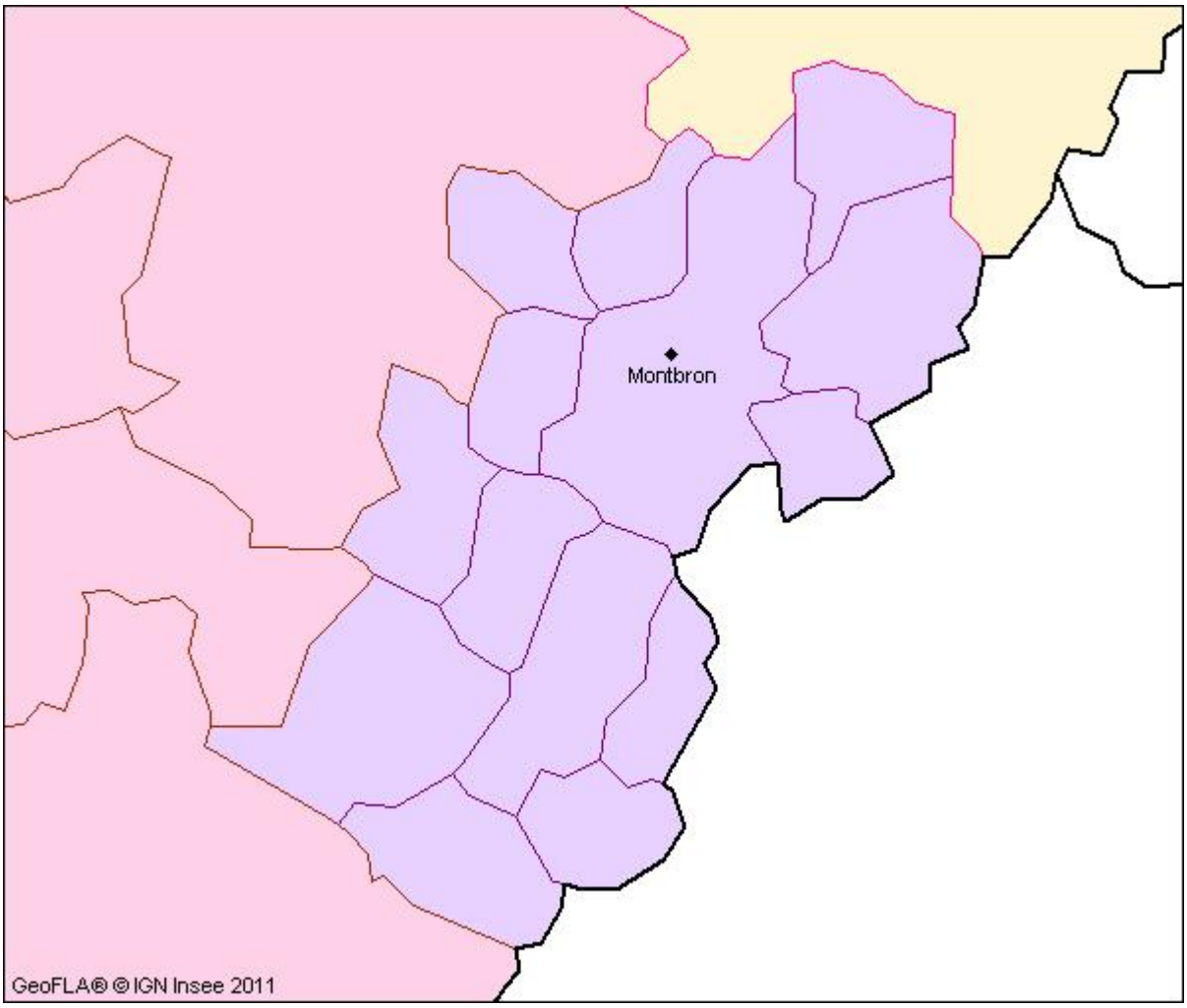

Voici la carte du canton de MONTBRON, vous écrivez le nom des communes qui le compose ?!

PAGE 25 : Contrôle de l'assainissement en 2010 … résultats

Mercier Michèle

Le contrôle des Assainissements de la Commune de MAINZAC a été effectué en 2010, par la Société SAUR France. Pour chaque installation contrôlée, le propriétaire concerné a reçu un état détaillé, lui précisant le classement et les éventuelles améliorations qu'il devra apporter. Par exemple, une installation classée :
- **« Acceptable passable »**, signifie qu'elle présente un traitement complet, mais qu'une filière est insuffisante ou absente, pour une partie des eaux usées.

- **« Acceptable médiocre »**, le prétraitement est incomplet, le traitement est insuffisant, voire absent, ou présente des dysfonctionnements.

- **« Non Acceptable »**, absence de traitement dans la majorité des cas. Certains logements ne disposent d'aucune installation d'assainissement non collectif. Dans certains cas, il n'y a pas de terrain ou ce dernier est trop petit.

Le pourcentage d'absents, lors du passage du technicien est de 1,3%.

Résultats sur la commune de Mainzac

- Bon fonctionnement : 29
- Acceptable passable : 11
- Acceptable médiocre : 10
- Non acceptable : 8

Le prochain passage d'un technicien aura lieu dans 8 ans, d'ici là, essayez d'améliorer votre installation.

(Source, bulletin Communauté de communes)

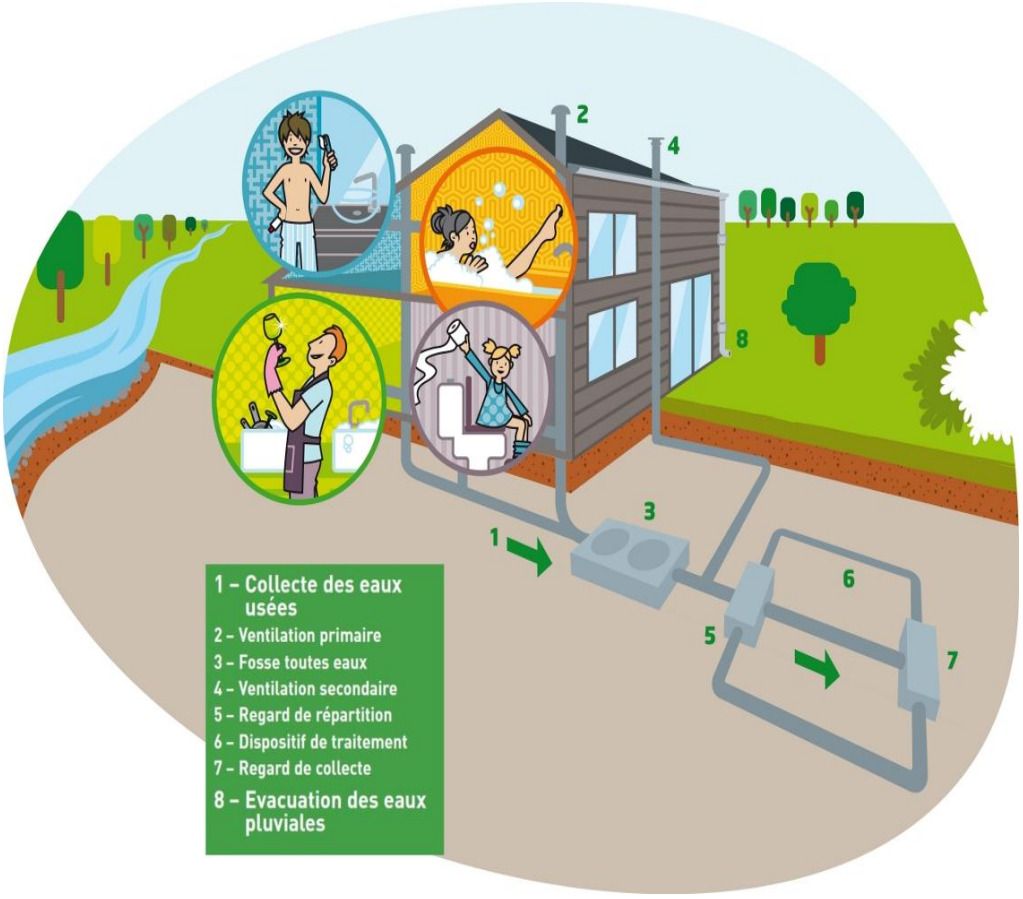

P/Info.

Rubrique des Faits Divers

Vols au Cimetière

Ces dernières semaines une citoyenne victime de ces larcins, s'en prend vivement à ceux qui ont commis ces actes délictueux, cette personne souhaitant garder l'anonymat, pour ne pas subir d'avantage la malveillance de ces gens mal intentionnés, m'a fait la déclaration suivante :

« Vous, qui sans honte et sans scrupule, venez sur la tombe de nos défunts pour subtiliser une rose, des boutures de géraniums ou la fleur entière, une composition florale complète ou simplement une espèce un peu plus rare que les autres, plaques, vases.

Je vous rappelle que votre geste s'identifie à un acte délictueux, répréhensible par la loi.

Que vous en fassiez une utilisation personnelle pour votre jardin ou du commerce de manière réfléchie ou compulsive, votre démarche est indigne et irrespectueuse dans ce lieu de recueillement.

Vous nous enlevez le seul lien qui nous reste et nous relie à nos êtres chers et vous les dépouillez de nos gestes d'amour que votre mesquinerie portant atteinte à la mémoire et au sacré ! »

J.P BOUTAUDON

Pour la Revue "VIVRE A MAINZAC"

Michèle Mercier

2010

ACTES DE NAISSANCES

VIGIER Louise, Mathilda le 22 janvier 2010 à SAINT-MICHEL(16)
TROYARD Kylian, Guillian, Gilles le 01 février 2010 à SAINT-MICHEL(16)
CAIRO Jade, Léa le 23 août 2010 à SOYAUX (16)

ACTE DE MARIAGE

LABICHE Romain - BORIE Céline le 25 septembre 2010

ACTE DE DECES

BULTEAU Fernand, Adrien, Jacques le 19 novembre 2010

Michèle Mercier

A noter sur nos agendas

Manifestations prévues et organisées par le comité des fêtes pour l'année 2011

- Loto de la ST Maurice, samedi 24 septembre 2011 à 20h30

- Après- midi détente en Novembre (danse ? Jeux ?)

- Après-midi de Noël, samedi 10 décembre

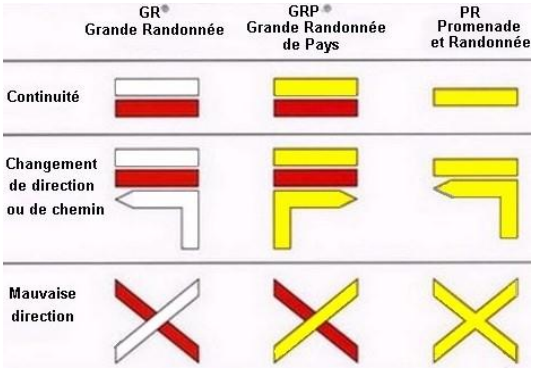

****

Course d'endurance équestre organisée par l'Association « Coutillas Endurance » 13/14 août

****

Si vous souhaitez fêter un évènement particulier, anniversaire, baptême …
Vous pouvez réserver la Salle Associative. Une cuisine équipée est à votre disposition, ainsi que la vaisselle.

Les tarifs de location sont les suivants :

Si vous habitez la commune

Du 1er mai au 30 septembre : 45 €
Du 1er octobre au 30 avril : 55 €

Si vous n'habitez pas la commune

Du 1er mai au 30 septembre : 85 €
Du 1er octobre au 30 avril : 95 €

Mercier Michèle

SECURITE ROUTIERE

En novembre dernier, le code de la route a été réformé, piétons et cyclistes obtiennent de nouveaux droits :
Désormais les cyclistes peuvent griller les feux rouges, **mais attention, pas n'importe comment !**
Ils sont autorisés, ainsi que les cyclomotoristes, à franchir le feu rouge **uniquement pour tourner à droite à certains carrefours où un panneau le signalera.** Sinon, c'est toujours **interdit !**
Les automobilistes **devront laisser passer** un piéton qui s'engage ou qui manifeste **clairement** son intention de s'engager sur la chaussée. Mais **attention**, s'il y a un passage clouté à moins de 50 m, le piéton **doit** l'emprunter. Si les **clous** sont **devant un feu tricolore**, le **piéton n'est pas prioritaire**, **il devra attendre** le petit bonhomme vert pour traverser !
****

LA LUNE

Depuis un milliard d'années, la Lune a perdu 100 mètres de diamètre. Ce phénomène es confirmé par l'analyse des images prises par la sonde « Lunar Reconnaissance Orbiter ». On y voit des fissures dans le sol lunaire qui ont pour origine le refroidissement et la contraction de l'intérieur de l'astre.
****

Redonner du coupant à une paire de ciseaux en donnant quelques coups sur le goulot d'une bouteille en verre avec les lames.

Avant de cuire à la vapeur vos asperges, envelopper leur pointe dans du papier aluminium pour les protéger.

Lorsque vous peignez le cadre d'une fenêtre, frottez la vitre avec un oignon coupé en deux. Cela empêchera la peinture d'y adhérer et vous éviterez les gouttes de peinture sur les carreaux.

Pour une argenterie étincelante, faites bouillir quelques minutes vos couverts, dans un récipient rempli d'eau et de gros sel, dont le fond est recouvert d'une feuille aluminium. reponseatout.com
****

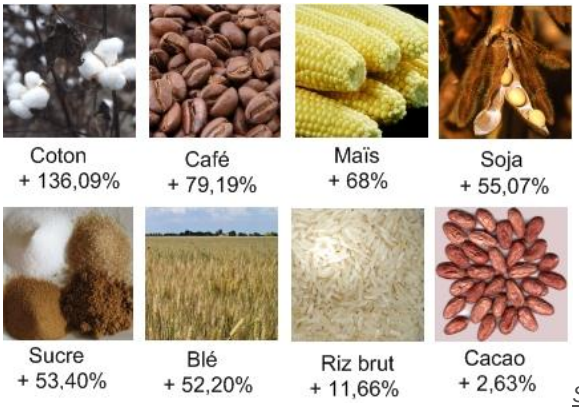

Sources: *internet*

L'évolution du coût des matières premières agricoles (en %, entre le 10 février 2010 et 2011)

****

*Expression française, **« Faire cavalier seul »***

Dans une contre-danse, notamment le quadrille à la mode au XIXe siècle, les couples exécutaient des figures en vis-à-vis. Parmi elles, il y avait celle du cavalier seul. Le danseur réalisait seul des pas savants afin de briller devant sa dame et devant le public.
Autrement dit, « Agir seul, sans l'aide de personne ». reponseatout.com

Mercier Michèle

RECETTE DU PÂTE DE PÂQUES

INGREDIENTS (6 pers.)

2 rouleaux de pâte feuilletée - 400 g d'échine de porc – 250 g de veau haché ou de chair à saucisse – 150 g de jambon - 250 g d'épinards,(frais de préférence) -3 grosses échalotes – 2 gousses d'ail – quelques brins de persil 7 œufs entiers et 1 jaune pour la dorure – 50 g de beurre – sel, poivre.

PREPARATION

Faire durcir **6** œufs. Laver, essuyer et équeuter les feuilles d'épinards, les couper grossièrement. Faire cuire les épinards dans une grosse noix de beurre à la poêle pendant une dizaine de mn en ajoutant le persil à mi-cuisson. Réserver dans un autre récipient. Peler et émincer les échalotes et l'ail, (remettre un peu de beurre ou d'huile) et les faire dorer. Hacher les 3 viandes, pas trop finement. Mettre dans un saladier et y ajouter les échalotes, l'ail, les épinards, l'œuf entier, bien mélanger, saler, poivrer.

Faire préchauffer le four à 200° (entre 6 et 7) Ecaler les œufs durs Couper les extrémités afin que le jaune soit plus prés des bords. Beurrer un moule à cake, foncer avec la première pâte feuilletée. Remplir avec une première moitié de farce, en lissant bien. Aligner les œufs durs en les enfonçant légèrement. Finir de garnir avec le reste de la farce, lisser et tasser un peu. Tailler un rectangle de la taille du moule, dans la deuxième pâte feuilletée, poser sur le moule et souder les bords en pressant bien. Avec la pointe d'un couteau, dessiner ce que bon vous semble, et dorer au jaune d'œuf avec un pinceau. Cuire 1 heure. Si le dessus se colore trop rapidement, placer un papier alu. sur le moule. Laisser refroidir une dizaine de minutes, puis démouler.

Peut se préparer la veille, se mange chaud ou froid. (Préférence, froid).

****

Vous pourrez réaliser ce pâté pour Pâques 2012. J'espère qu'il sera bon.

Il est déjà l'heure de nous dire au revoir ! Vous voulez que je vous dise ?

Je n'ai pas vu le temps passer…Mieux, il me semble que nous étions assis autour d'une table en train de siroter une tasse de café, et que nous venons de terminer une longue conversation.

A très bientôt !

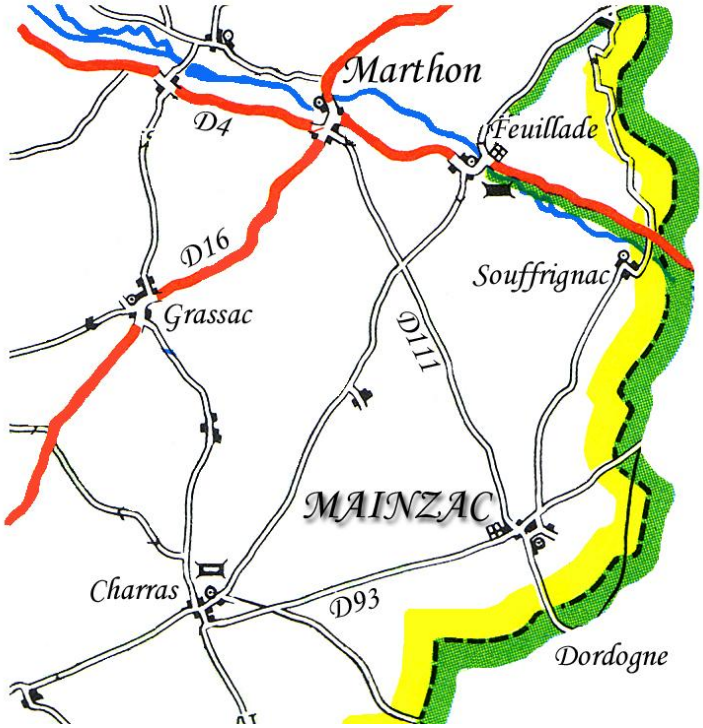

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac

Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.com

www.mainzac16.com

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00	à	17h00
Mardi :	8h00	à	12h00
Jeudi :	14h30	à	18h30
Samedi :	*Sur rendez vous*		

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 80 exemplaires.

Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici